

Fulvius Maximus, CIL XIII 8007 = Dessau 1195

Par

Hans-Georg Pflaum

Le morceau en vers sénaires gravé sur pierre que l'on retrouva en 1862 à Bonna a déjà suscité un grand nombre de commentaires. Nous ne voudrions pas nous occuper ici de toute la carrière de ce haut fonctionnaire sénatorial, mais seulement proposer un léger changement concernant l'interprétation d'un des postes occupés par Maximus. En effet, après le début *divum sodalis consul et verno die* nous apprenons par le second vers *et post Sicanos, post-que Picentis viros*, que Maximus a exercé des fonctions chez les Sicani, c'est-à-dire en Sicile, et chez les Picentes viri, c'est-à-dire dans le Picenum. Tous nos prédécesseurs n'ont pas hésité à le considérer comme ayant été proconsul de la province de Sicile, puis iuridicus d'Étrurie et du Picenum. Pourtant en examinant la liste des sénateurs qui ont gouverné la Sicile, on s'aperçoit qu'aucun d'entre eux n'a parcouru un cursus ressemblant à celui de Maximus. On ne comprendrait en effet qu'avec difficulté qu'un ancien proconsul de Sicile aurait successivement agi comme iuridicus en Étrurie et dans le Picenum, puis en Espagne citérieure Tarraconnaise et enfin été curator d'une ou plusieurs cités en Vénétie avant de gérer les faisceaux consulaires. A notre avis il conviendrait bien mieux de postuler une légation en Sicile pour Maximus. Cette fonction de legat d'un proconsul de rang prétorien est le plus souvent revêtue après la préture et se place en beaucoup de cas¹ immédiatement après cette magistrature.

¹ Cf. pour la Sicile, M. Acilius Priscus Egrilius Plarianus, CIL XIV 155.